



République Française

Mairie de Roncherolles-sur-le-Vivier



BIEN GRANDIR
À RONCHEROLLES-SUR-LE-VIVIER

PROJET ÉDUCATIF DE TERRITOIRE (PEDT) 2025/2028

Collectivité territoriale porteur du projet :

Nom et prénom de l' élu de référence	Mme SANTO Sylvaine
Fonction	Maire
Adresse	72, rue de l'église 76160 Roncherolles-sur-le-Vivier
Téléphone	02.35.59.09.59
Adresse électronique	secretariatgeneral@mairie-roncherollesvivier.fr

Coordination du projet assurée par :

Nom/Prénom/Fonction du responsable pédagogique	Mme LECLERC Maryline, Secrétaire générale Mme PILLUT-BOISSIERE Monique, Adjointe au Maire en charge des écoles et de la jeunesse
Adresse	72, rue de l'église 76160 Roncherolles-sur-le-Vivier
Téléphone	02.35.59.09.59
Adresse électronique	secretariatgeneral@mairie-roncherollesvivier.fr

SOMMAIRE

Préambule

1. Diagnostic du territoire

2. Modalités d'organisation des rythmes éducatifs

3. Cadre d'élaboration et de pilotage du PEDT

4. Objectifs éducatifs du PEDT pour la période 2025-2028

5. Modalités d'évaluations du PEDT

6. Conclusion

PRÉAMBULE

Situé à l'articulation des différents temps de vies (vie scolaire, vie familiale, vie associative), l'accueil périscolaire est ouvert aux enfants des écoles maternelle et élémentaire aux heures qui précèdent et suivent la classe, ainsi que sur la pause méridienne.

Il s'agit d'un lieu de vie, de socialisation et d'enrichissement, où le respect du rythme de l'enfant est prioritaire. C'est pourquoi la commune de Roncherolles-sur-le-Vivier a souhaité donner les moyens matériels et humains pour organiser un accueil de qualité.

La municipalité a la volonté de formaliser un partenariat avec les différents acteurs locaux : la directrice de l'accueil périscolaire et l'équipe d'animation, le directeur et la directrice des écoles, les intervenants extérieurs (associations, bénévoles) et les représentants des parents d'élèves, afin de pouvoir offrir des services en adéquation avec le besoin des enfants de 3 à 11 ans, et d'être ainsi actrice d'une éducation partagée.

Le projet éducatif territorial présenté ci-après définit l'orientation des actions à mener sur une période de 3 ans. Les différents projets pédagogiques qui seront organisés traduiront les principes retenus dans ce document.

Une évaluation annuelle sera organisée afin d'apprécier les applications et redéfinir, le cas échéant, les directions prises.

1- Diagnostic du territoire

Territoire concerné :

Commune	Nombre d'habitants
Roncherolles-sur-le-Vivier	1231 Habitants

Précision sur les **domaines de compétence** acquis :

Commune	EPCI
✓	Scolaire
✓	Périscolaire
✓	Restauration scolaire
✓	Extrascolaire (Convention avec les communes de Préaux, Saint-Jacques-sur-Darnétal et Darnétal pour le centre de loisirs) *

*Des conventions sont passées avec les trois communes pour permettre aux enfants de Roncherolles-sur-le-Vivier d'être accueillis dans les mêmes conditions que les administrés de Préaux, Saint-Jacques-sur-Darnétal et Darnétal. La commune de Roncherolles-sur-le-Vivier prend à sa charge la différence entre le tarif appliqué aux Roncherollais et celui appliqué aux habitants des communes concernées.

Offre du territoire en termes de :

Garderie périscolaire (service de surveillance, pas d'obligation de déclaration à la SDJES, aucune norme d'encadrement)	
Accueil périscolaire (diversité d'activités organisées dans la notion de projet, fréquentation régulière, respect des dispositions du code de l'action sociale et des familles)	✓
Précédent PEDT signé et validé en Avril 2022	

Établissements scolaires concernés :

	Nombre d'établissements scolaires concernés
École(s) maternelle(s)	1
École(s) élémentaire(s)	1
Collèges :	Aucun

Organisation en **groupement scolaire** ?

Oui Non

Publics concernés :

A. Les enfants scolarisés sur la commune :

Nombre total d'enfants (2024/2025) : 111

École maternelle (De 3 à 5 ans) : 45

École élémentaire (De 6 à 11 ans) : 66

B. Les enfants de l'accueil périscolaire, soumis à déclaration :

Nombre total d'enfants (2024/2025) : 109

Enfants de moins de 6 ans : 44

Enfants de plus de 6 ans : 65

Atouts du territoire et leviers pour la mise en œuvre du PEDT.

Les animations ont lieu dans les 3 salles de l'accueil périscolaire. La salle de la Grange (équipée d'une cuisine aménagée), la bibliothèque municipale l'Hirondelle et le complexe sportif (salle polyvalente et terrain multisports), situé à moins de 10 minutes à pied, sont également mis à disposition. L'environnement est propice aux exploitations.

Freins liés au territoire pour la mise en œuvre du PEDT

Le transport est limité pour les intervenants hors commune de Roncherolles-sur-le-Vivier.

Évaluation du précédent PEDT :

(Annexe 1)

2 – Modalités d'organisation des rythmes éducatifs

Horaires de l'école maternelle et élémentaire « Les Émouquets » :

Matin	Pause Méridienne	Après-midi
8h20 – 11h45	X	13h35 – 16h30

Horaires des services périscolaires :

Matin	Pause Méridienne		Après-midi
7h30 – 8h20	Restauration scolaire (organisée en 2 services) De 11h45 à 12h30 Et de 12h30 à 13h35	Activités de loisirs De 12h30 à 13h30	16h30 – 18h

Il est à préciser que l'accueil périscolaire n'est pas organisé le mercredi sur la commune.

Effectifs 2024/2025 sur le temps périscolaire (Les lundis, mardis, jeudis et vendredis) :

Total maximum du nombre d'enfants accueillis	Matin	Midi	Soir
	32	90	50
Nombre d'encadrants	Matin	Midi	Soir
	2	3	3

Mode d'inscription :

- Procéder à une inscription individuelle en fin d'année scolaire pour l'année suivante. Les familles sont alors informées du fonctionnement des services périscolaires.
- Des activités de loisirs, sous forme d'ateliers sont proposées de façon régulière par l'équipe d'animation de la commune sur la pause méridienne (De 12h30 à 13h30). Les inscriptions

sont à l'initiative des enfants auprès de la directrice chaque vendredi.

- De façon plus régulière, et en fonction des projets, des animations pourront être mises en place de 7h30 à 8h20 et de 16h30 à 18h.
- Les tarifs de l'accueil périscolaire (2025/2026) :

Quotient familial supérieur à 1000 € :

De 7h30 à 8h20 : **2.50€**

A partir du 3ème enfant : **2€**

De 12h30 à 13h30 (activités loisirs encadrées) : **Gratuit**

De 16h30 à 18h00 : **4.50€**

A partir du 3ème enfant : **4€**

Enfant avec panier goûter : **2.50€**

Quotient familial inférieur ou égal à 1000 € :

De 7h30 à 8h20 : **2€**

A partir du 3ème enfant : **1.50€**

De 12h30 à 13h30 (activités loisirs encadrées) : **Gratuit**

De 16h30 à 18h00 : **4.10€**

A partir du 3ème enfant : **3.70€**

Enfant avec panier goûter : **2.30€**

Restauration scolaire :

1er et 2ème enfant : **4.85€**

3ème enfant : **3.85€**

4ème enfant : **3.70€**

Enfant avec panier repas : **2.55€**

Restauration scolaire, coût réel par enfant si absence : **11.55€**

Frais de dossier par famille : **15€**

Pénalité en cas de retard après 18h : **5€**

Pénalité en cas d'oubli d'inscription à l'accueil périscolaire du matin : **5€**

Pénalité en cas d'oubli d'inscription à l'accueil périscolaire du soir : **5€**

Pénalité en cas d'oubli d'inscription au restaurant scolaire : **5€**

Le coût des activités de loisirs proposées dans le cadre de l'aménagement des rythmes scolaires est entièrement pris en charge par la collectivité.

Informations aux familles :

Les familles sont informées de l'organisation globale des activités de loisirs de plusieurs manières :

- Un article y est consacré dans le règlement de fonctionnement remis en fin d'année scolaire pour la rentrée suivante.
- Les programmes d'activités sont affichés à l'extérieur de l'accueil périscolaire, aux fenêtres du restaurant scolaire, mis en ligne sur le site internet de la commune.

3 - Cadre d'élaboration et de pilotage du PEDT

Élaboration du PEDT (démarches suivies, réunions organisées)

- Réunion en équipe d'animation pour l'élaboration du PEDT.
- Présentation du PEDT au comité de pilotage.
- Présentation du PEDT lors d'un conseil municipal.
- Validation du PEDT.
- Envoi du PEDT au Service Départemental à la Jeunesse, à l'Engagement et aux Sports.

Composition du comité de pilotage

- Le Maire
- L'Adjointe au Maire en charge des écoles et de la jeunesse
- Une Conseillère municipale
- La Secrétaire générale des Services
- La Directrice de l'accueil périscolaire et l'équipe d'animation
- Le Directeur et la Directrice des écoles
- Les intervenants extérieurs (associations, bénévoles)
- Les partenaires institutionnels (CAF, SDJES)
- Les représentants des parents d'élèves

Modalités de fonctionnement du comité de pilotage pour la période de conventionnement :

À la fin de chaque année scolaire une évaluation sera effectuée par le comité de pilotage. Une grille d'évaluation sera remplie par la directrice de l'accueil périscolaire afin d'évaluer certains critères. Selon la conclusion de l'évaluation, une réorientation des directives pourra être prise.

Objectifs éducatifs et Moyens :

1. Contribuer à l'épanouissement et au bien-être de l'enfant au sein de la collectivité.

- En faisant preuve d'imagination.
- Passer un moment plein de joie et de bien-être avec ses camarades et les animateurs.
- Proposer des activités culturelles, artistiques, sportives, manuelles dans le respect des goûts et du rythme des enfants.
- Comprendre la notion de harcèlement et lutter contre le harcèlement.
- Lutter contre les violences et les cyberviolences sexistes et sexuelles.

2. Amener l'enfant à découvrir des pratiques attractives et favoriser l'acquisition de savoirs techniques et culturels.

- Faire découvrir aux enfants des activités ludiques sous différentes formes (jeux sportifs, jeux d'équipe, jeux de société...).
- Faire découvrir aux enfants des ateliers lecture, conte.
- Faire découvrir aux enfants des activités artistiques et culturelles telles que le dessin, la peinture, le chant, la musique.
- Faire découvrir aux enfants des activités manuelles.
- Faire découvrir aux enfants des activités physiques et sportives.

3. Sensibiliser les enfants au respect de l'environnement dans une volonté affirmée d'éco-citoyenneté.

- Sensibiliser à l'environnement.
- Initier les enfants au jardinage.
- Créer des animations.
- Approfondir les gestes liés au recyclage.
- Éduquer les enfants à l'éco-citoyenneté en utilisant des matériaux de recyclage afin d'éviter le gaspillage.

Les activités du midi :

Afin que chaque enfant puisse avoir accès aux différentes activités de loisirs proposées, il a été mis en place 4 groupes de niveaux différents : les maternelles (MS – GS), les CP – CE1, les CE1 – CE2 et les CM1 - CM2.

Ces activités du midi sont proposées par l'équipe d'animation, les bénévoles et les partenaires associatifs.

Chaque semaine, les activités sont proposées pour un groupe d'enfants. Cela permet donc d'établir une rotation sur 4 semaines, afin de respecter les particularités de chaque tranche d'âge.

Il est ainsi suggéré aux enfants de participer aux ateliers suivants :

- Bibliothèque
- Théâtre
- Cirque
- Relaxation
- Cuisine
- Danse
- Orientation
- Motricité
- Sports collectifs
- Football
- Jeux d'intérieur
- Arts créatifs
- Arts plastiques
- Chant
- Musique
- Jeux de société
- Jeux d'échecs géants

Les différents acteurs :

Dans le cadre des activités de loisirs proposées sur le temps du midi, la municipalité travaille en partenariat avec différents acteurs : les bénévoles et les associations intervenants sur la commune. C'est, entre autres, avec ces bénévoles et ces associations volontaires que la commune signe à chaque rentrée scolaire des conventions de partenariat. L'équipe d'animation s'efforce tout au long de l'année de proposer de nouvelles activités manuelles et sportives en créant des liens avec de nouveaux intervenants.

Les activités du matin et du soir :

Les activités sont proposées uniquement par l'équipe d'animation. Elles découlent de la thématique choisie par période. Les enfants y viennent volontairement ou profitent des espaces de l'accueil périscolaire.

Modalités de mise en œuvre opérationnelle de ces objectifs :

- Adéquation du projet pédagogique avec le PEDT.
- Projet de mise en œuvre par période lié au projet pédagogique.
- Construction des activités en lien avec les objectifs éducatifs.
- Sur certains des objectifs : des projets et des activités en lien avec les enseignants de l'école maternelle et primaire seront réalisées.

Les signataires :

Ce document et ses annexes sont joints à la convention signée par le Maire, le Préfet du département et l'Inspecteur d'Académie-Directeur Académique des Services de l'Éducation Nationale.

5 - Modalités d'évaluations du PEDT

Modalités d'évaluation envisagées par le Comité de pilotage :

En amont de l'évaluation du PEDT, des bilans et des évaluations ont lieu tout au long de l'année ainsi que des entretiens individuels entre animatrices et directrice, des réunions d'équipe en fin de projets.

Il est indispensable d'établir des bilans réguliers des projets. Il faut en mesurer la pertinence au regard des objectifs attendus, fixer des indicateurs et des critères qualitatifs et quantitatifs.

L'évaluation des projets permet à l'ensemble de l'équipe d'aller de l'avant et de mettre en place des actions cohérentes avec ce projet éducatif.

6 - Conclusion

La réussite de la mise en place du projet éducatif repose sur un travail d'équipe, l'échange et l'action collective. Les moyens mis en place par les différents acteurs permettront aux enfants de passer des moments privilégiés dans un cadre riche d'activités éducatives et sécurisantes.



“Selon l'article 31 des droits de l'enfant, chaque enfant a le droit de se « reposer, de se détendre, de jouer et de participer à des activités culturelles et créatives », et ce peu importe son âge, son genre, son état de santé ou son handicap, son origine et sa nationalité.”

République Française

Mairie de Roncherolles-sur-le-Vivier



EVALUATION DU PEDT 2022-2025 :

Une grille d'évaluation est mise en place en fonction d'indicateurs, quantitatifs et qualitatifs, dépendant des objectifs prévus dans le PEDT. Cette grille d'évaluation est établie par la directrice de l'accueil périscolaire. Afin de répondre au mieux à ce bilan, une réunion du comité de pilotage est prévue à la fin du PEDT.

Objectifs PEDT 2022-2024	Prise en compte des objectifs			Précisions à apporter
	Oui	Non	En cours	
1. Diversité des activités de loisirs proposées.	X			De nombreuses activités du midi ont été proposées par des animatrices qualifiées et des intervenants : cuisine, cirque, yoga, football, bibliothèque, danse, jeux collectifs, orientation, arts créatifs, arts plastiques, théâtre, ect..
2. Nombre d'enfants ayant la possibilité de participer aux ateliers.	X			Le nombre d'enfants participant aux activités est conforme aux attentes. Les enfants sont répartis en 4 groupes en fonction de leur tranche d'âge et alternent donc les semaines d'activités. Il n'est pas possible pour la commune de permettre à tous les enfants de l'école de participer en même temps à toutes les activités, au vu des moyens humains et financiers.
3. Mise en place de différents outils favorisant le bien-être et le respect de l'enfant.	X			Les espaces et les temps d'accueil sont aménagés de manière réfléchie et en cohérence avec l'âge des enfants. Nous disposons de 3 salles. Les jeux, les mobiliers et l'accueil des enfants sont adaptés. Toutes les tranches d'âges se retrouvent ensemble dans les 3 salles. Cela permet la cohésion de groupe et les échanges entre eux. Pour les jeux collectifs en extérieur, nous utilisons la cour de l'école élémentaire.

<p>4. Communication aux familles.</p>	<p>X</p>		<p>Communiquer aux familles les activités dans le cadre du périscolaire se fait à travers un blog sécurisé accessible à toutes les familles. Les projets de mise en œuvre sont affichés à l'accueil périscolaire.</p> <p>En ce qui concerne le restaurant scolaire, les menus sont accessibles via le site gestion cantine, sur les vitres de la cantine et sur le site de la commune.</p> <p>Les dossiers d'inscriptions pour l'ensemble des services périscolaires sont dématérialisés pour éviter le gaspillage de papier. De plus, la même équipe étant présente sur tous les temps périscolaires, la communication orale est facile entre les animatrices et les parents.</p>
<p>5. Respect du libre choix d'activités.</p>	<p>X</p>		<p>Les inscriptions pour les activités de loisirs encadrées sur le temps du midi sont à l'initiative des enfants et se font auprès de la directrice du service périscolaire chaque vendredi, respectant ainsi le libre choix. Des bilans réguliers avec les enfants permettent à l'équipe de connaître les activités favorites des enfants, ou d'apporter des améliorations aux autres.</p>

<p>6. Développer une approche sensible du futur et trouver une manière de retranscrire cette expérience.</p>		X	<p>Les enfants et l'équipe d'animation ont réalisé une machine à remonter le temps sur le thème du futur. Cette machine a été conçue afin que les enfants puissent faire des activités autour de ce thème. Finalement, les enfants ont décidé d'utiliser cette machine à remonter le temps pour travailler sur le passé. Par conséquent, plusieurs activités sur le thème du passé (le poste cassette, les Rubik's cube, les disques...) ont été proposées ainsi que la création d'un spectacle de fin d'année sur le thème des années 80 et 90, qui a été très réussi et apprécié de tous.</p>
<p>7. Sensibiliser les enfants aux différentes formes de handicap.</p>	X		<p>Une prise de contact a été faite avec des intervenants. Nous avons accueilli l'antenne Normande de l'école de chiens guides d'aveugles Paul Corteville suite à l'animation qu'ils ont menés dans le cadre du Conseil municipal des jeunes. Les enfants ont participé aux ateliers proposés par les bénévoles, (habiller un poupon avec les yeux bandés, écrire une lettre avec un guide, écrire son prénom en braille). En contrepartie, les plus petits ont visionné sur le temps du midi un court métrage d'un chiot maladroit rêvant de devenir chien guide tandis que les plus grands ont travaillé le langage des signes. Ce film rend hommage au travail de ces chiens exceptionnels et à leur rôle auprès des personnes déficientes visuelles</p>

8. Mise en place de projets pour favoriser la connaissance de la culture artistique.	X		<p>Plusieurs activités créatives ont été mises en place au périscolaire du matin et du soir sur différents thèmes tels que candy land, Noël, la nature ou encore les vacances.</p>
9. Développer l'action et l'expression corporelle par la découverte d'activités sportives.	X		<p>Les animatrices proposent des activités sportives pendant les temps périscolaires. Elles sont menées par des animatrices qualifiées mais également par des intervenants maîtrisant parfaitement leurs ateliers (orientation), rendant un partage intéressant avec les enfants. Une grande variété est proposée, ce qui permet à chaque enfant de s'y retrouver. De plus, cette année, avec le projet de végétalisation et d'aménagement de la cour des écoles, la cour de l'école élémentaire propose de nombreux espaces de jeux sportifs, tels qu'une structure sportive, une piste de course, un terrain de football ou bien encore un panier de basketball.</p>
10. Implication financière de la commune.	X		<p>La commune prend en charge la totalité du coût financier des activités du midi, qui restent gratuites pour les familles.</p> <p>Un nouveau projet a vu le jour en 2024, la végétalisation et l'aménagement de la cour des écoles. Ce projet a permis de déminéraliser une grande partie des cours de l'école. Des arbres ont été plantés pour casser les îlots de chaleur, un préau a été implanté à l'école maternelle, de nouveaux aménagements durables naturels, structurels et pédagogiques ont été apportés.</p>

<p>11. La communication et les projets mis en place avec les partenaires.</p>	<p>X</p>	<p>X</p>	<p>Les partenaires (associations, bénévoles, intervenants) ont été mobilisés pour les activités du midi (cuisine et orientation) ainsi que pour la surveillance aidée aux devoirs auprès des enfants. Depuis 2024, l'accueil périscolaire a à sa disposition la bibliothèque municipale... afin de proposer aux enfants la lecture de livres chaque semaine. La communication entre les partenaires et l'équipe d'animation est très satisfaisante.</p> <p>Nous proposons une diversité d'activités de loisirs aux enfants et, cette année, nous avons échangé avec le directeur de l'école élémentaire et la directrice de l'école maternelle afin d'établir un règlement de la nouvelle cour des écoles exprimant d'une manière commune ce que les enfants sont autorisés à faire ou ce qu'ils ne doivent pas faire dans la cour.</p>
--	----------	----------	---

COMITE DE PILOTAGE :

- Le Maire
- L'Adjointe au Maire en charge des écoles et de la jeunesse
- Une Conseillère municipale
- La Secrétaire générale des Services
- La Directrice de l'accueil périscolaire et l'équipe d'animation
- Le Directeur et la Directrice des écoles
- Les intervenants extérieurs (associations, bénévoles)
- Les partenaires institutionnels (CAF, SDJES)
- Les représentants des parents d'élèves